Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 807

Artikel: Elections de prud'hommes : un scrutin trop peu fréquenté : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267951

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
Bibliothèque Publique et Universitaire Genève
-5. MAI 1953

J. A.

2 MAI 1953 — GENÈVE

QUARANTE-UNIEME ANNÉE — N° 807

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacounex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La plus perdue de toutes les journées est celle où l'on n'a pas ri.

CHAMFORT.

Elections de prud'hommes

Un scrutin trop peu fréquenté

Le 28 mars, les électeurs et électrices du canton de Genève étaient invités à venir aux urnes pour élire les juges, des deux sexes, qui siègent dans les tribunaux de prud'hommes, c'est-à-dire qui sont appelés à trancher les différents entre patrons et employés.

On a très mal répondu à cette invitation, le 10 % des électeurs s'est rendu aux urnes et le 4 % des électrices, ce qui est une proportion beaucoup trop faible ainsi que bien des journaux n'ont pas manqué de le faire remarquer.

Après le succès de la consultation féminine, le 30 novembre, on pouvait croire que les femmes désiraient participer à la vie civique et cette récente expérience des élections de prud'hommes, auxquelles elles sont cependant appelées à participer depuis vingt ans déjà, semble donner un démenti à cette conviction. « Alors quoi, on ne comprend plus ? » écrit un journaliste.

Motifs d'abstention

Pour comprendre, il faut se souvenir d'une différence qui existe, à propos de ces élections, entre les hommes et les femmes. Tandis que les électeurs n'ont qu'à se présenter au jour dit au bureau du scrutin, il n'en va pas de même pour nous autres.

Depuis qu'elles possèdent ce droit, les citoyennes qui désirent l'utiliser doivent s'inscrire préalablement au bureau de l'habitant. Finalement on a admis qu'il serait possible de s'inscrire par la poste, mais beaucoup de nos concitoyennes n'ont pas connu cette facilité avant la fermeture de l'inscription qui était close déjà le 23 mars à midi.

Cette formalité accomplie, et pour beaucoup c'était, selon le domicile, une petite expédition, il fallait encore le fameux samedi, veille des Rameaux, trouver un moment pour se rendre à l'unique lieu de vote, au Boulevard James-Fazy. Ce local semblait particulièrement triste et désert lorsqu'on évoquait les foules de novembre !

Afin de ne pas nuire au travail de propagande en vue de la votation du 7 juin, le comité d'action pour cette élection de prud'hommes n'a fait aucun frais, n'a envoyé aucune liste, aucun rappel aux électrices. Il convenait de le rappeler. (*suite p. 3*)

Extrait vitamineux Bevita
Pour assaisonner et tartiner
Le meilleur au goût.

POUR LA FAMILLE
Thé légèrement brisé
Uniquement en paquets de 500 gr. Fr. 5.—
A. JUNOD succ. de TSCHIN-TA-NI
9, Bourg-de-Four - GENÈVE
Téléph. 45759 -- On porte à domicile
Expéditions postales.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

LAUSANNE - 25 AVRIL 1953

52me Assemblée de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Dans la vaste aula fleurie de l'Université de Lausanne, Mme Haemmerli Schindler a ouvert la 52me assemblée de l'Alliance, et souhaité la bienvenue à plus de trois cents participantes. Elle a salué la présence des déléguées d'autres associations invitées, ainsi que celle des représentants des autorités.

L'Assemblée se lève ensuite pour honorer la mémoire de Mme de Montet, ancienne présidente, et de Mlle Bolla, membre du comité. La discussion est alors ouverte sur le rapport annuel — on voudrait plus de femmes dans les commissions extra-parlementaires — puis il est adopté.

Quinze nouvelles sociétés ont demandé à faire partie de l'Alliance :

Catégorie A :

Association des théologiennes suisses.
Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique.
Cartel vaudois des associations féminines.

Catégorie B :

Verband der Rotkreuzschwestern Lindenhof Berne.
Schule für Soziale Arbeit Zurich.
Soroptimist Club de Berne.
Kindergärtnerinnenverein Zurich.
Ostjüdischer Frauenverein Berne.
Freisinnige Frauengruppe Kreuzlingen.
Verein für Mädchen- und Frauenhilfe Winterthur.
Club der Berufs- und Geschäftsfrauen Zurich.
Club der Berufs- und Geschäftsfrauen Aarau.
Le groupe des femmes libérales de Lausanne.
Kindergärtnerinnenverein, Sektion Innerschweiz.
Schwesternverband der Schwesternhaus von Roten Kreuz (Zurich).

Elles sont admises par un vote unanime.

Puis Mme Leuch, Dr en droit, qui depuis trente cinq ans travaille pour la nationalité de la Suissesse épousant un étranger, fait un tableau de la situation actuelle (voir p. 3). Après son exposé, la présidente rend hommage à son travail persévérant depuis 1920 dans la commission des lois, et au succès de ces longs efforts, elle lui offre, au nom de toutes, les fleurs de la reconnaissance.

Une résolution présentée par Mme Cuénod, afin d'appuyer la lutte contre le bruit, est adoptée.

L'Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, réunie à Lausanne, le 25 avril 1953, prend connaissance avec une vive satisfaction de la campagne entreprise par M. le Conseiller fédéral Feldmann, chef du Département fédéral de justice et police, pour organiser la lutte contre le bruit résultant de la circulation toujours plus intense des véhicules à moteur.

Convaincue de l'urgente nécessité de cette lutte pour préserver la santé nerveuse de la population, l'Assemblée prie les centres de liaison cantonaux d'appuyer cette campagne auprès de leurs gouvernements respectifs et d'attirer sur elle l'attention de leurs sociétés affiliées afin qu'elles réclament la stricte application des mesures de protection et de répression envisagées.

*

Le rapport financier présenté par Mlle A. Martin, trésorière, fait l'objet d'une très longue discussion. On a réussi à couvrir le déficit de l'exercice 1952, grâce aux réserves qui restaient de la vente de cartes postales, grâce à la collecte de 50 cts et par un prélèvement sur le capital. Mais le déficit prévu par le budget de 1953 menace. Les suggestions se succèdent, les unes réclament des économies et même des coupes sombres, les autres proposent des moyens d'augmenter les recettes, par l'apport de nouveaux membres, par des cotisations plus fortes, par des entreprises commerciales... des appels sont adressés par la présidente, par Mlle Berthoud et d'autres oratrices, à la générosité des membres ; le travail accompli par l'Alliance est considérable et indispensable, il faut assurer sa continuité.

L'heure avance, on remet les diverses suggestions présentes et à venir aux bons soins d'une commission financière et on passe aux élections.

Tous les trois ans, le mandat des membres du comité doit être renouvelé, mais seuls les trois quarts sont rééligibles. On a convenu de compter dans le quart sortant, les démissions survenues en cours d'exercice, afin de garder une équipe expérimentée assez nombreuse. Il s'agit donc, pour atteindre le total de 21, de nommer quatre membres sur une liste de douze candidates nouvelles.

Voici les résultats proclamés plus tard par les scrutatrices : les dix-sept membres rééligibles sont élus, le suffrage des déléguées leur adjoint :

Mme I. Krayenbühl-Gubser (Lausanne), Mme Molo-Rolandi, lic. jur. (Bellinzone), Mme C. Wakker-Bohnenblust (Genève), Mme Dr R. Werenfels (Arlesheim).

Mme Haemmerli-Schindler, présidente est réélue à une grande majorité.

Un quart d'heure de répit est accordé enfin aux participantes qui en profitent pour faire honneur aux produits laitiers vaudois qui sont aimablement offerts au bar installé dans le hall par l'Union laitière.

A la reprise de séance, il s'agit de régler une question non pas de fond, mais de pro-

LES DROITS DE L'HOMME

Neuvième session de la Commission au Centre Européen des Nations Unies

Depuis le 7 avril dernier, la Commission des Droits de l'Homme siège au Centre européen de Genève. Se souvient-on de la piété fervente qui entourait ce groupe de 18 délégués, venus chez nous en décembre 1947, pour leur seconde session ?

Mme Roosevelt présidait, elle insufflait son énergie, sa volonté de réussir à tous les débats. Après les horreurs de la guerre, des camps de détenus, des déportations, un grand espoir était attaché aux efforts de cette équipe de bonne volonté. C'est elle qui a mis sur pied la Déclaration des droits de l'homme, ce code humain qui n'a nulle part force de loi, mais qui n'est pas sans influence, on l'invoque constamment et partout. Il joue le rôle qu'on lui avait imparti : inspirer aux habitants de ce monde une meilleure conduite les uns à l'égard des autres.

* * *

L'enthousiasme qui enveloppait les premières manifestations de l'ONU est tombé, l'enthousiasme, de par sa nature, ne peut pas se soutenir longtemps. Cependant, l'espoir en de grandes choses n'est pas éteint. Il y a encore, par le monde, une foule de groupements et d'individus qui proposent à cette commission — que l'on peut considérer comme la conscience morale des nations — de réaliser des prodiges. Preuve en soient les nombreuses requêtes et lettres qui lui sont adressées à elle ou au Conseil économique et Social dont elle dépend.

On demande des prodiges

Mettez la guerre hors la loi, disent les uns, sauvez la paix par l'abolition de toute force armée, supprimez le service militaire obligatoire ; supprimez la peine de mort partout, disent les autres, donnez à manger en suffisance à toutes les populations de la terre, interdisez les châtiments corporels, fournissez à chacun une nationalité !

La commission n'a hélas pas les moyens de réaliser d'aussi vastes entreprises. Mais elle serait souvent bien embarrassée d'agir même si elle le pouvait, car les hommes forment des vœux contradictoires : Enseignez la tolérance à la jeunesse par une étude comparative obligatoire des diverses religions ! C'est fort bien concéderez-vous, mais comment concilier ce vœu avec celui des parents qui réclament le droit absolu d'éduquer et d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent et dans les idées qui sont les leurs ? — Interdisez les inoculations et vaccinations obligatoires clament ceux-ci, tandis que d'autres s'indignent parce que des épidémies infestent de vastes régions. Que fait donc l'OMS et son service de vaccination ? L'euthanasie ne peut pas être un droit humain, écrivent certains... seul l'établissement du matriarcat empêchera la destruction de l'humanité affirment quelques-uns...

Vœux raisonnables

D'autres correspondants restent dans le domaine des possibilités : on demande de renforcer la protection des malades mentaux, de faire respecter la convention contre le génocide, de ne pas compliquer l'exercice de la profession médicale pour les médecins réfugiés, de protéger les formes de mariage monogamique et d'abolir les coutumes selon lesquelles les jeunes filles sont livrées à leur époux sans avoir un mot à dire.

Organisations féminines

Les organisations féminines ne manquent pas de rappeler qu'il devrait y avoir plus de femmes dans l'administration des Nations Unies et dans celles de ses Etats membres, de rétablir une session annuelle de la Commission du statut de la femme. L'Alliance Ste-Jeanne félicite le Conseil économique et social d'avoir voté l'abolition des coutumes violant l'intégrité physique des femmes dans certaines contrées. L'Alliance internationale, droits égaux, responsabilités égales, demande de chercher à améliorer la situation tragique des réfugiés, spécialement des vieillards et des enfants, de bien vouloir intituler, en français comme en anglais, la commission on human rights, commission des droits humains. Enfin, elle exprime sa satisfaction de voir ouverte à la signature la convention sur les droits politiques féminins, adoptée par le Conseil économique et social.

Les longs palabres

Ceux qui viennent, tout animés d'une foi solide en la réforme du monde, assis-